



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 75/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Reçu en Préfecture le : 18 SEP. 2012 ^{Certifié exécutoire}
Affiché le : 19 SEP. 2012

L'An deux mille douze, le treize septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 septembre 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, LIAN, BEUILLE, GONZALEZ, SALAÜN, DURAND, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, ZAMBONI, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, MOUNIC, GESTA.

	<u>PROCURATIONS</u>	
M. CANEZIN	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme AUDIGUIER
Mme PETIT	à	Mme DURAND
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme GESTA
M. LOUGE	à	Mme MOUNIC

Secrétaire : Madame Mélanie DURAND a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : URBANISME - Acquisition au titre du droit de préemption

Dans le cadre du droit de préemption prévu au titre de code de l'urbanisme sur la parcelle cadastrée ZM 121 d'une superficie de 600 m², pour le montant indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner soit neuf cents euros (900,00 €).

Cette acquisition est motivée par l'objectif de préservation du site et de son intégration en Espace Boisé Classé dans le futur Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les actes destinés à permettre l'acquisition de cette parcelle.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes destinés à permettre l'acquisition de cette parcelle.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 13 septembre 2012
Le Maire,
Lysiane MAUREL 31840